



**PROJET DE DELIBERATION  
REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la VILLE DE SAINT-GAUDENS**

Séance du 18 juillet 2022

N°2022-69		L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Gaudens, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Belvédère, à 20h30
Nombre de conseillers		
En exercice	33	
Présents	25	

**Présents :**

Jean-Yves DUCLOS, Jean-Luc SOUYRI, Magali GASTO-OUSTRIC, Eric HEUILLET, Isabelle RAULET, Josette CAZES, Joël GUILLERMIN, Evelyne RIERA, Pierre SAFORCADA, Marie-Pierre BITEAU, Béatrice MALET, Jean-François AGNES, Vincent PUYMEGE, Céline RICOUL, Manuel ISASI, Arminda ANTUNES, Didier LACOUZATTE, Laura FINI, Anette DEGOUL, Jean-François SENAC, Mireille GUERGUIL-NICOLAS, Pascal BORIES, Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT

**Absents excusés représentés par pouvoir :**

Alain PINET	donne pouvoir à Eric HEUILLET
Annie NAVARRE	donne pouvoir à Evelyne RIERA
Benoit CAMPO-CASTILLO	donne pouvoir à Pierre SAFORCADA
Sébastien GIRAUDO	donne pouvoir à Joël GUILLERMIN
Nathalie MORENO	donne pouvoir à Céline RICOUL
Fanette ARIAS	donne pouvoir à Manuel ISASI
Corinne MARQUERIE	donne pouvoir à Annabelle FAUVERNIER
Yves CAZES	donne pouvoir à Frédéric IMBERT

Secrétaire de séance : Laura FINI

\* \* \* \*

**NETTOYAGE DES LOCAUX ET DE LA VITRERIE  
DE BATIMENTS COMMUNAUX  
MARCHES DE SERVICES**

Rapporteur : Joël GUILLERMIN, Adjoint au Maire délégué à la sécurité, aux travaux et à la propreté

La Commune a décidé de confier à des entreprises la réalisation de prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie de bâtiments communaux. Elle a engagé, à cet effet, une procédure de consultation d'entreprises, le 13 mai 2022, en application des dispositions de l'article L. 2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le marché est alloti.

Après analyse des offres, un des lots a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général et technique et une procédure de consultation a été relancée pour 2 lots en raison de la non-conformité des offres.

Après avis de la commission des marchés en date du 11 juillet 2022, il est proposé d'attribuer les marchés aux sociétés mieux-disantes :

Lot – IFSI

Entreprise MPA NETTOYAGE

5 rue de la piscine – 65600 Séméac

Montant HT : 18 324,00 €

Lot – Ecoles élémentaires

Entreprise QUALY PRO

21 cap del bouse – 31260 Mazères/Salat

Montant HT (prestations courantes) : 55 080,00 €

Coût horaire HT (prestation ponctuelle) : 18 €

Lot – Halle gourmande

Entreprise MPA NETTOYAGE

5 rue de la piscine – 65600 Séméac

Montant HT : 7 410,00 €

Lot – Gymnase du Pilat – Salle multi-activités

Entreprise QUALY PRO

21 cap del bouse – 31260 Mazères/Salat

Montant HT (prestations courantes) : 29 952,00 €

Coût horaire HT (prestation ponctuelle) : 18 €

Lot – Sanitaires publics

Entreprise QUALY PRO

21 cap del bouse – 31260 Mazères/Salat

Montant HT : 3 120,00 €

Lot – Prestation de nettoyage à la demande

Entreprise QUALY PRO

21 cap del bouse – 31260 Mazères/Salat

Coût horaire HT : 19,00 € / prestation

Les marchés sont conclus pour la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les marchés auxdites sociétés et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Les marchés peuvent être consultés auprès de la Direction Générale des Services.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité,

29 pour

4 abstentions : Mme FAUVERNIER, M. IMBERT, Mme MARQUERIE, M. CAZES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, notamment l'article L 2123-1,

VU le budget principal de la Ville de Saint-Gaudens,

VU l'avis de la commission des marchés en date du 11 juillet 2022,

CONSIDERANT que la Commune a engagé une procédure de consultation d'entreprises afin de confier à des prestataires la réalisation de prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie de bâtiments communaux, en application des dispositions de l'article L. 2123-1 du Code de la Commande Publique,

ENTENDU l'exposé de Monsieur GUILLERMIN, Adjoint au Maire délégué à la sécurité, aux travaux et à la propreté,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE d'attribuer les marchés relatifs au nettoyage des locaux et de la vitrerie de bâtiments communaux aux sociétés ci-après désignées :

Lot – IFSI

Entreprise MPA NETTOYAGE

5 rue de la piscine – 65600 Séméac

Montant HT : 18 324,00 €

Lot – Ecoles élémentaires

Entreprise QUALY PRO

21 cap del bosc – 31260 Mazères/Salat

Montant HT (prestations courantes) : 55 080,00 €

Coût horaire HT (prestation ponctuelle) : 18 €

Lot – Halle gourmande

Entreprise MPA NETTOYAGE

5 rue de la piscine – 65600 Séméac

Montant HT : 7 410,00 €

Lot – Gymnase du Pilat – Salle multi-activités

Entreprise QUALY PRO

21 cap del bosc – 31260 Mazères/Salat

Montant HT (prestations courantes) : 29 952,00 €

Coût horaire HT (prestation ponctuelle) : 18 €

Lot – Sanitaires publics  
Entreprise QUALY PRO  
21 cap del bosc – 31260 Mazères/Salat  
Montant HT : 3 120,00 €

Lot – Prestation de nettoyage à la demande  
Entreprise QUALY PRO  
21 cap del bosc – 31260 Mazères/Salat  
Coût horaire HT : 19,00 € / prestation

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés avec lesdites sociétés.

DIT que la dépense est imputée sur le budget principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Yves DUCLOS